



S<sup>T</sup>THOMAS  
DIDYME

**AVIS PUBLIC  
ENTRÉE EN VIGUEUR DU  
RÈGLEMENT 495-25**

---

**AVIS** est par les présentes donné, par la soussignée, directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité de Saint-Thomas-Didyme,

**QUE** lors de la séance du 12 mai 2025, le Conseil municipal de Saint-Thomas-Didyme a adopté le règlement suivant :

**ADOPTION DU RÈGLEMENT 495-25 TARIFICATION DES BIENS, SERVICES ET  
ACTIVITÉS**

Prenez note que ce règlement est disponible pour consultation au bureau municipal situé au 9, ave du Moulin, du lundi au jeudi de 9h00 à 12h00 et de 13h00 à 16h.

Saint-Thomas-Didyme, ce 13 ième jour du mois de mai 2025.

*Lyne Mailloux*

Lyne Mailloux  
Directrice générale et  
greffière-trésorière

Je soussignée déclare avoir affiché ce 12 mai 2025, le présent avis aux endroits prescrits par le conseil.

En foi que quoi, j'ai signé les présentes à Saint-Thomas-Didyme, ce 12 mai 2025.

*Lyne Mailloux*

Lyne Mailloux  
Directrice générale et greffière-trésorière

Donné à St-Thomas Didyme, ce 13 mai 2025